



# MOUVEMENT 2026

## Fiche de contrôle

à nous retourner avec le récapitulatif I-Prof par mail à [snu23@snuipp.fr](mailto:snu23@snuipp.fr)

### Coordonnées

NOM, prénom : \_\_\_\_\_ Poste actuel (nature, lieu) : \_\_\_\_\_

Nomination à titre définitif ?  OUI  NON

Inscrit-e sur liste d'aptitude à la direction d'école?  OUI  NON depuis le : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Téléphone de l'école : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_

Téléphone personnel : \_\_\_\_\_ Mail personnel : \_\_\_\_\_

### JOIGNEZ-NOUS LA COPIE DU RÉCAPITULATIF I-PROF

#### BAREME

Colonne  
réservée  
FSU-SNUipp  
23

#### Bonifications / Conditions

**Ancienneté de fonction au 01/09/2025 UNIQUEMENT en qualité d'enseignant-e du premier degré**

..... A ..... M ..... J

**Echelon au 31/08/2025 par promotion ou avancement**  
Ou au 1/09/2025 par reclassement

Corps : \_\_\_\_\_

Grade : \_\_\_\_\_

Echelon : \_\_\_\_\_

Depuis le : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

**Rapprochement de conjoint-e exerçant en Creuse ou département limitrophe**

Enfant à charge de moins de 18 ans au 1/09/2026

Distance entre la résidence professionnelle du/de la conjoint-e et la résidence administrative de l'agent > 50km.

Valable uniquement sur les vœux consécutifs situés dans la commune d'exercice du/de la conjoint-e (ou communes limitrophes si pas d'école, ou commune limitrophe au département d'exercice du/de la conjoint-e) dans un rayon de 20km.

Vœu 1 correspondant au vœu précis de la commune d'exercice du/de la conjoint-e.

*Mariage ou PACS avant le 31/12/2025 ou enfant à charge de moins de 18 ans au 1/09/2025*

*ou reconnaissance anticipée/certificat de grossesse établi avant le 31/12/2025. Autres justificatifs attestant la résidence professionnelle du/de la conjoint-e.*

Non

Oui

Commune et code postal de la résidence administrative du/de la conjoint-e :

Nombre d'enfants : \_\_\_\_\_

**Rapprochement du détenteur de l'autorité parentale conjointe dans l'intérêt de l'enfant**

Enfant à charge de moins de 18 ans au 1/09/2026

La bonification est accordée sur tous les vœux consécutifs à moins de 20 kilomètres du lieu de résidence de l'enfant. Vœu 1 correspondant à la commune de résidence de l'autre parent.

*Décision de justice ou justificatifs concernant la résidence de l'enfant, l'organisation de l'hébergement, l'adresse de l'autre parent détenteur de l'autorité parentale conjointe.*

Non

Oui

Commune et code postal de la résidence de l'enfant :

Nombre d'enfants : \_\_\_\_\_

**Parent isolé**

Enfant à charge de moins de 18 ans au 1/09/2026

Valable sur le vœu de rang 1 ainsi que la chaîne de vœux successifs dès qu'ils permettent l'amélioration des conditions de vie de l'enfant.

*Justificatifs officiels attestant de l'autorité parentale exclusive, pièces attestant que la mutation améliorera les conditions de vie de l'enfant.*

Non  Oui

Nombre d'enfants : \_\_\_\_\_

